

DELIBERATION n° CS 13 02 20
Séance du 5 mars 2020

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020
BUDGET PRINCIPAL

Nombre de membres

En exercice : 21
Présents : 15
Représenté : 01
Absents : 06

Date de la convocation

Le 27 février 2020

Date d'affichage

Le 27 février 2020

Le jeudi 5 mars 2020 à 9 heures 30, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY, Président

Présents : M. Francis DUPOUEY, MM. Gérard DUCLOS, Serge GONZALEZ, Patrick DUBOSC, Jacques FAUBEC, Jean-Pierre SALERS, Gérard LILLE, Mme Muriel LARRIEU, Jean-Luc DELLAVEDOVE, Jean-Paul FORMENT, Jacques MORLAN, Claude BOURDIEU, André GISSOT, Joël MIGNANO, Robert FRAIRET ;

Représenté : Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE par M. Jean-Pierre SALERS ;

Absents : MM. Roger COMBRES Didier DUPRONT, Thierry REVEIL, Gérard CASTET, Mme Céline PERES, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE ;

Suite à la tenue du débat d'orientation budgétaire, il convient d'adopter le budget primitif 2020, du budget principal.

Le budget principal s'équilibre de la manière suivante :

Section de Fonctionnement

- Dépenses : 4 930 000 euros
- Recettes : 4 930 000 euros

Section d'Investissement

- Dépenses : 158 830 euros
- Recettes : 158 830 euros

**Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés
DELIBERE ET DECIDE**

- **D'adopter toutes les dispositions du budget primitif du budget principal 2020 ci-annexé**

Le Président
Francis DUPOUEY